

Schéma Local

de Sécurité

et de Prévention

de la Délinquance

(SLSPD) 2019/21

# Sommaire

## I. PRÉAMBULE

## II. DIAGNOSTIC LOCAL

## III. PLAN D'ACTION

# Préambule

## CONTEXTE

La loi du 5 mars 2007 fait de la prévention de la délinquance une politique publique à part entière. Elle place le Maire au cœur du dispositif : il est chargé dans la ville de Vannes de veiller à l'ordre, à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité publics.

Cette loi renforce également le rôle des acteurs locaux. La prévention de la délinquance est une politique publique qui repose désormais sur une collaboration et un partenariat dynamiques des différents acteurs institutionnels et associatifs.

Le schéma local de sécurité et de prévention de la délinquance (SLSPD) incarne cette dimension partenariale en organisant au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CSLPD) un espace de concertation permettant d'agir sur les problématiques d'insécurité et de prévention de la délinquance, au niveau communal.

Le présent document succède aux trois contrats locaux de sécurité (CLS) de la ville de Vannes (1998, 2005 et 2007).

Outre des éléments de diagnostic local, ce schéma contient des axes et actions élaborés collectivement et validés par les partenaires.

## MÉTHODE

En septembre 2017 s'est tenue une première réunion en préfecture à laquelle participaient le maire, le procureur de la République, le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP), la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), le délégué du préfet, les bailleurs sociaux, l'opérateur de transports urbains.

Cette réunion a permis de :

- faire le point sur le précédent CLS,
- dresser un bilan de la délinquance,
- prendre la décision de mettre en place une nouvelle stratégie locale.

Deux réunions ont ensuite permis de définir trois axes de travail :

- la coordination des services de sécurité,
- la prévention de la délinquance,
- l'accompagnement des publics.

À partir de ces axes, des groupes de travail correspondant aux thématiques suivantes se sont réunis :

### 1. La coordination des services de sécurité

Au titre de la coordination des forces de sécurité nationale et municipale, les échanges ont tout particulièrement porté sur :

- Un projet de nouvelle coordination entre polices nationale et municipale ;
- Une présence de police municipale de proximité dans les quartiers ;
- La vie nocturne ;
- Le programme d'extension de la vidéoprotection sur le territoire communal.

## 2. L'accompagnement des publics vulnérables

Les partenaires présents au groupe de travail ont tous souligné l'importance de la lutte contre les addictions, et de la nécessaire aide aux victimes d'infractions.

Il est également apparu nécessaire de prendre en compte les problématiques rencontrées en milieu scolaire.

Les autres axes de travail cités portent sur l'accompagnement des familles en milieu scolaire, la prévention précoce dans les écoles, et le suivi des adolescents et des jeunes adultes.

## 3. La prévention de la délinquance

Au regard des échanges avec les acteurs de terrain, l'engagement pourra être porté sur la présence des éducateurs de la prévention spécialisée, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville lesquels assurent une présence adulte dans les dispositifs « hors les murs » (animations de rues, animations jeunes enfants, contacts des jeunes en soirée...).

Les transports urbains demeurent une préoccupation majeure de la prévention de la délinquance, et la nécessité de surveillance du domaine public (arrêts de bus et horaires ciblés) est exprimée. Une procédure d'échange d'informations pourra être mise en place entre l'opérateur de transport urbain et les polices municipale et nationale afin de permettre de mieux cibler les actions.

## 4. Rencontre avec les représentants des établissements scolaires

### 4.1 Groupe de travail prévention précoce en écoles élémentaires

Les échanges multiples ont permis d'évoquer :

- Le lien avec le référent sécurité de l'éducation nationale ;
- L'évolution du constat d'agressivité envers les enseignants ;
- La dégradation de l'image de l'institution ;
- L'hygiène des élèves.

Les propositions formulées ont principalement trait au rôle de la médecine scolaire, à la question de l'autonomie des parents, et au suivi des signalements préoccupants.

### 4.2 Groupe de travail avec les représentants des collèges et lycées

Ni l'insécurité, ni même le sentiment d'insécurité ne sont présents à l'intérieur de la quasi-totalité des établissements.

En revanche, l'augmentation de faits de violence, des trafics et de l'insécurité sur le domaine public, aux abords des établissements a été régulièrement abordée (arrêts bus...).

Le débat a plutôt porté sur les évolutions sociétales que sont :

- Les incivilités
- La consommation et les trafics de stupéfiants
- L'usage non maîtrisé des réseaux sociaux
- La lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la mixité scolaire.

# II. Diagnostic local

## S.L.S.P.D. DE VANNES

### Bilan de la délinquance 2017



La Direction départementale de sécurité publique du Morbihan est composée de deux circonscriptions. Au total, la DDSP 56 exerce ses missions auprès d'un total de 181 244 habitants. À ce titre, elle sera comparée aux départements de la même strate allant de 160 000 à 230 000 habitants.

La première circonscription de police du département, celle de Vannes, est également siège de la DDSP du Morbihan. Elle est composée d'une seule commune comportant 55 558 habitants.

## 1. ÉVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE

Criminalité et délinquance depuis 2007

	2015	2016	2017
Fait constatés	3 229	3 319	3 408

**L'évolution est globalement favorable sur 10 ans (-4,35 % depuis 2007). L'année 2018 est marquée par une amélioration sensible** sur les 11 premiers mois, à -4,63 % (-148 faits constatés).

## 2. LES GRANDES CATÉGORIES DE LA DÉLINQUANCE

Les évolutions des différentes catégories d'infractions sont cependant variables selon leur nature :

Circonscription de sécurité publique Vannes (CSP) Janvier à décembre 2018

Désignation	2015	2016	%	2017	%
Atteintes à l'intégrité physique	492	471	- 4,27 %	553	17,41 %
Élucidation	67,28 %	70,49 %		69,62 %	
Atteintes aux biens	2 062	2 042	- 0,97 %	2 029	- 0,64 %
Élucidation	12,37 %	15,23 %		14,14 %	
Escroqueries et infractions économiques et financières	237	398	67,93 %	394	- 1,01 %
Élucidation	32,49 %	54,52 %		63,20 %	
Infractions révélées par l'action des services	332	286	- 13,86 %	310	8,39 %

Désignation	2015	2016	%	2017	%	
I.R.A.S. (infractions révélées par l'action des services) Part des I.R.A.S. / Total des 107 index	332 10,28 %	286 8,62 %	- 13,86 %	310 9,10 %	8,39 %	
Nature des infractions	Recels	29	- 6,90 %	21	- 22,22 %	
	Proxénétisme	1	- 100 %	0	N-S	
	Débites de boissons et tabac	0	0	N-S	0	N-S
	Port et détention d'armes	22	21	- 4,55 %	26	23,81 %
	Délits de courses et jeux	0	0	N-S	0	N-S
	Interdictions de séjour et de paraître	2	6	200 %	7	16,67 %
	Atteintes à l'environnement	0	0	N-S	1	N-S
	Chasse et pêche	0	1	N-S	1	0 %
	<b>Infractions liées aux stupéfiants</b>	<b>263</b>	<b>221</b>	<b>- 15,97 %</b>	<b>249</b>	<b>12,67 %</b>

#### - Focus sur le trafic et la revente de stupéfiants

Activité anti drogue	
Année 2017 - CSP Vannes	
DROGUES	QUANTITÉ (EN GR)
Héroïne (en kg*)	50,48 g
Cocaine (en kg*)	2 255,74 g
Résine de cannabis (en kg*)	8 639,57 g
Herbe de cannabis	585,18 g
Plants de cannabis	0 g
Crack (en kg*)	180,60 g
LSD (en unité)	0
MDMA	0
Cachets d'ecstasy (en unité)	0
Autres	185,74 g
BIEN ET FONDS (EN UNITÉ)	NOMBRE
Euros	84 648,26 €

Il s'agit d'une activité soutenue au sein de la CSP de VANNES. Le groupe de recherches judiciaires comptait jusqu'à présent 3 fonctionnaires spécifiquement affectés à cette thématique (ce qui représente presque 20% des effectifs de la BSU), et un 4ème vient de lui être affecté.

## 3. LES ACTEURS DE LA DÉLINQUANCE

### MAJEURS / MINEURS

D'une manière générale, le nombre de mis en cause était stable avec 897 individus répertoriés en 2017 contre 892 en 2016.

À l'image du nombre de majeurs mis en cause, la part des mineurs était également stable en 2017, représentant 141 individus. Leur part augmente cependant significativement sur les 11 premiers mois de l'année 2018 avec 199 mis en cause mineurs, soit + 54 %.

Le taux de délinquance juvénile est désormais de 18,74 % (15,72 % en 2017) pour la délinquance générale. Il est de 37,40 % (25,53 % en 2017) pour les faits relevant de l'indicateur de pilotage des services (IPS).

Les agrégats ou leur implication est la plus marquée sont comme antérieurement les CBV, les vols simples (à l'étalage notamment), les cambriolages, les infractions à la législation sur les stupéfiants, les dégradations diverses.

L'implication des mineurs connaît des évolutions sensibles mais variées dans la commission des faits de :

- coups et blessures volontaires (CBV) (-28 %),
- atteintes à la dignité de la personne (essentiellement liées au développement de ces infractions via les réseaux sociaux (de 1 à 7 faits),
- le harcèlement sexuel (de 2 à 5 faits),
- les usage/revente de stupéfiants (en lien avec les trafics organisés sur Kercado et Ménimur, de 1 à 10 faits)
- les ports d'arme prohibé (également pour partie en lien avec les trafics organisés sur Kercado et Ménimur, de 1 à 4 faits).

### Évolution de l'indicateur de pilotage des services (IPS)

	2015	2016	%	2017	%
Vols à main armée	4	2	- 50,00 %	3	50,00 %
Élucidation	25,00 %	100,00 %		33,33 %	
Vols violences	45	59	31,11 %	46	- 22,03 %
Élucidation	17,78 %	11,86 %		17,39 %	
Vols effractions	364	368	1,10 %	286	- 22,28 %
Élucidation	5,22 %	4,62 %		9,09 %	
Vols d'automobiles	43	48	11,63 %	51	6,25 %
Élucidation	11,63 %	10,42 %		29,41 %	
Vols roulotte et accessoires	354	302	- 14,69 %	377	24,83 %
Élucidation	1,13 %	3,97 %		2,12 %	
Vols de deux roues	71	56	- 21,13 %	76	35,71 %
Élucidation	5,63 %	5,36 %		3,95 %	
Vols à la tire	87	109	25,29 %	132	21,10 %
Élucidation	3,45 %	0,92 %		0,76 %	
Dégradations	330	285	- 13,64 %	311	9,12 %
Élucidation	16,06 %	39,65 %		19,61 %	
Incendies volontaires	64	28	- 56,25 %	31	10,71 %
Élucidation	25,00 %	14,29 %		16,13 %	
<b>Total IPS</b>	<b>1 362</b>	<b>1 257</b>	<b>- 7,71 %</b>	<b>1 313</b>	<b>4,46 %</b>
<b>Parts IPS / Total 107 index</b>	<b>42,18 %</b>	<b>37,87 %</b>		<b>38,53 %</b>	
<b>Faits élucidés</b>	<b>113</b>	<b>164</b>	<b>45,13 %</b>	<b>128</b>	<b>- 21,95 %</b>
Élucidation	<b>8,30 %</b>	<b>13,05 %</b>		<b>9,75 %</b>	

Après un rebond défavorable en 2017, les faits relevant de l'IPS évoluent favorablement sur les 11 premiers mois de l'année 2018 à -9,69 %, avec une baisse générale des différents agrégats composant cet indicateur.

Répartition des faits d'infractions de l'IPS en 2017 :

- 12,08 % le matin
- 49,77 % l'après-midi
- 24,69 % la nuit
- 13,44 % indéterminé

En matinée, peu de délinquants sont actifs en raison de leur mode de vie.

L'après-midi est le moment propice aux vols de voie publique (par ruse, à la tire ou avec violence) et aux cambriolages de résidences principales puisque leurs occupants se trouvent bien souvent sur leur lieu de travail et en tout état de cause, à l'extérieur de leur domicile.

La nuit est la période de toutes les infractions de roulage, des dégradations et incendies mais aussi des cambriolages de locaux commerciaux ou professionnels.

Par ailleurs, la nuit est le moment privilégié pour la commission de faits délictueux en lien avec une alcoolisation désinhibitrice.

Ces constatations, corroborant celles des années précédentes, ont d'ailleurs très largement été prises en compte sur les années écoulées afin d'adapter l'organisation du service et par voie de conséquence l'occupation de la voie publique sur les créneaux les plus criminogènes.

## 4. LE DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION URBAINE

La 1<sup>re</sup> phase d'installation a eu lieu en 2008 et s'est traduite par la pose de 29 caméras complétée ultérieurement par 4 caméras supplémentaires.

Une seconde phase d'extension est actuellement en cours : elle permettra d'atteindre environ 90 points d'implantation, décidés par la municipalité, porteur du projet, en étroite collaboration avec la CSP de Vannes qui a accompagné le projet en termes de propositions d'implantation, conseil et d'audit de sécurité.

Le bilan après plusieurs années de fonctionnement est très positif.

On peut lister 4 centres d'intérêt principaux :

### 1 - Prévention / dissuasion de la délinquance de voie publique

Les outils statistiques à disposition de la police nationale ont permis de constater une baisse de la délinquance de 27 % sur l'ensemble de la circonscription et de 57 % sur les secteurs vidéo protégés, soit :

- un différentiel de 30 points entre le « total circonscription » et les secteurs vidéo protégés,
- pas d'« effet report » (cf. la baisse également constatée globalement sur les autres secteurs de la ville de Vannes) compréhensible puisqu'il s'agit dans la plupart des cas d'un délit commis sous l'impulsion du moment, non prémédité, qui n'a pas vocation à être reproduit dans une autre rue quelques instants plus tard...

### 2 - Sécurité en intervention des personnels de police

Grâce au déport des caméras au commissariat de police et la possibilité de les piloter hors heures et jours ouvrables du Centre de supervision urbaine, le chef de poste peut superviser en temps réel toute intervention de police en cours en zone vidéo protégée, et anticiper au regard de la situation l'envoi de renfort ou le passage de consignes aux effectifs sur place.

### 3 - Meilleure orientation des patrouilles de police

Les effectifs présents notamment la nuit, sont parfois contraints ou partiellement engagés sur diverses interventions. La supervision de la tranquillité publique dans les différents quartiers depuis le commissariat permet une meilleure efficacité des patrouilles engagées sur la circonscription, en les orientant de manière plus opportune sur les secteurs le nécessitant.

### 4 - Systématisation par les enquêteurs du recours aux images dans le cadre des enquêtes judiciaires

Même si l'impact du dispositif dans le domaine de l'aide à l'élucidation est moins significatif que son influence préventive, le travail de lecture par les agents municipaux du CSU à la demande des OPJ est devenu une mission essentielle.

## CONCLUSION

Les constats opérés ces dernières années sur la circonscription de sécurité publique de Vannes confortent l'analyse des évolutions de la délinquance sur l'année écoulée.

Les différents items sont globalement maîtrisés : il n'y a pas d'évolution spécifique à un agrégat qui soit particulièrement problématique. L'activité du service, qui se traduit notamment par les taux d'élucidation, est satisfaisante.

Les priorités d'action de l'État déclinées dans les objectifs fixés par la direction centrale de la Sécurité publique demeurent :

- la lutte contre la menace terroriste et la prévention de la radicalisation,
- la lutte contre l'immigration irrégulière,
- le développement de la coopération avec les autres acteurs de la sécurité et, au premier chef, avec les services de police municipale. À ce sujet, les travaux sont en cours pour revisiter et actualiser la convention de partenariat existante,
- la lutte contre l'insécurité au quotidien,
- la lutte contre l'économie souterraine et en particulier le trafic de stupéfiants.

# III – Plan d'action

## Axe 1 : la tranquillité de l'espace public

- Action 1 – Présence dans les quartiers sensibles
- Action 2 – Lutte contre l'occupation des halls et des espaces publics
- Action 3 – Instance de suivi et de conseil d'une charte de la vie nocturne
- Action 4 – La convention de coordination renouvelée des polices nationale et municipale
- Action 5 – La stratégie locale de sécurité de la circonscription de Vannes
- Action 6 – Extension de la vidéoprotection
- Action 7 – Lutte contre l'insécurité dans les transports
- Action 8 – Développement du dispositif de participation citoyenne (voisins « solidaires »)
- Action 9 – Opération tranquillité vacances
- Action 10 – Prévention de la récidive – accueil accru des Travail d'Intérêt Général (TIG)

## Axe 2 : la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance

- Action 1 – Développement du réseau de la prévention spécialisée
- Action 2 – Réactivation de la pratique du rappel à l'ordre
- Action 3 – Prévention de la violence en milieu scolaire

## Axe 3 : la lutte contre les conduites à risque et l'accompagnement des publics vulnérables

- Action 1 – La prévention des conduites addictives
- Action 2 – Le développement de l'aide aux victimes / mise en place d'interventions sociales au commissariat
- Action 3 – Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance dynamique
- Action 4 – L'usage des réseaux sociaux

## AXE 1 LA TRANQUILLITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### Action 1 : Présence dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vannes

Objet	Présence dans les quartiers identifiés
Constat/Problématique	Sentiment d'insécurité des habitants. Développement des lieux de trafics de stupéfiants. Actes de délinquance, incivilités.
Objectifs	Assurer la continuité de la présence de la police nationale et municipale. Coopération des polices. Fiabiliser les horaires d'ouverture des deux locaux de police annexes.
Public visé	Habitants des quartiers.
Territoire ciblé	Ménimur, Kercado.
Actions	Mise en place d'un calendrier des présences policières dans les locaux. Fiabilisation des horaires d'ouverture des locaux. Nouvelle convention de coordination des polices nationale et municipale.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes Direction départementale de la sécurité publique
Calendrier	2019
Evaluation	Statistiques de la délinquance. Sentiment d'insécurité.

## Action 2 : Lutte contre l'occupation des halls et des espaces publics

Objet	Occupation des halls et espaces publics
Constat/Problématique	Les habitants exposés à une certaine forme d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations...) sollicitent le rétablissement de la tranquillité publique. Le besoin de sécurité concerne la voie publique, les abords des établissements recevant du public, le patrimoine des bailleurs sociaux (halls d'immeubles, parties communes...) ou encore les zones de commerce et d'activité économique. Les atteintes aux biens et les regroupements de personnes participent au sentiment d'insécurité. Un dispositif juridique qui mérite d'être complété par une prévention situationnelle.
Objectif	Développement de la prévention situationnelle
Public visé	Tous les habitants des quartiers
Territoire ciblé	La ville de Vannes
Actions	Le développement par Vannes golfe habitat (VGH) de référents de secteurs et de quartiers. La mise en œuvre de la police de proximité (police municipale – police nationale) : - développement des contacts entre les polices et les référents VGH - poursuite des contacts entre référents PN et établissements scolaires - développement des relations entre polices et commerces, gestionnaires des équipements publics. Action du délégué à la cohésion police population (DCPP) de la police nationale (cf. fiche action 5) sur les problématiques identifiées.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes (police municipale) Circonscription de sécurité publique
Calendrier	Dès à présent
Evaluation	Constats des partenaires et des publics (réunions de quartiers...).

## Action 3 : Charte de la vie nocturne et instance de suivi

Objet	Charte de la vie nocturne et instance de suivi
Constat/Problématique	La ville de Vannes doit rester un lieu de vie et de mixité des usages (loisirs, études, commerces, habitat, travail...), sans susciter de nuisances excessives.
Objectifs	Créer par un cadre d'engagements partagés avec les acteurs du secteur d'activités, les conditions d'une cohabitation respectueuse des intérêts de tous.
Public visé	Représentants des débits de boissons. Grandes et moyennes surfaces. Riverains. Associations d'étudiants. Etablissements d'enseignement supérieur.
Territoire ciblé	La ville de Vannes
Actions	Signature d'une charte de la vie nocturne. Constitution d'une cellule de suivi de la vie nocturne, rattachée au CLSPD. Périodicité de rencontre : 2 à 3 fois par an. Partenaires : Ville de Vannes, préfecture, police nationale, représentants des débits de boissons, associations étudiantes, établissements d'enseignement supérieurs, associations de riverains, associations de commerçants, représentants des grandes et moyennes surfaces.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes
Calendrier	Début 2019
Evaluation	Evolution des interventions de police liées à la vie nocturne Participation des partenaires

## Action 4 : Convention de coordination des polices

Objet	Convention de coordination des polices
Constat/Problématique	Améliorer la complémentarité entre la police nationale et la police municipale pour assurer une meilleure sécurité de la population.
Objectifs	Renforcement de la coordination entre polices nationale et municipale.
Public visé	Tous les habitants de la ville de Vannes.
Territoire ciblé	La ville de Vannes.
Actions	Interopérabilité des réseaux de radio-communication entre polices nationale et municipale. Mutualisation renforcée des patrouilles dans les quartiers prioritaires. Accès à des informations contenues dans des traitements de données spécifiques (immatriculation des véhicules, fichier des véhicules volés, permis de conduire, registre des fourrières et immobilisations) dès autorisation réglementaire.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes Circonscription de sécurité publique de Vannes Préfecture
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Comptes rendus par quartiers de l'activité des polices nationale et municipale.

### Action 5 : Stratégie locale de sécurité de Vannes

Objet	Stratégie locale de sécurité
Constat/Problématique	Développer le rapprochement entre la police nationale et la population.
Objectif	Mise en oeuvre de la police de sécurité du quotidien : - renforcement de la présence sur la voie publique - rapprochement police-population.
Public visé	Tous les habitants de la ville de Vannes
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Désignation d'un délégué à la cohésion police population (DCPP). Renforcement des patrouilles sur la voie publique. Recrutement d'un ISCG (intervenant social) au commissariat de Vannes.
Coordonnateur de l'action	Circonscription de sécurité publique de Vannes
Calendrier	Dès à présent
Evaluation	Rapports d'activités de l'ISCG et du DCPP

### Action 6 : Extension de la vidéoprotection

Objet	Vidéoprotection
Constat/Problématique	Sentiment d'insécurité dans certains quartiers. Intérêt de la vidéo protection pour lutter contre la délinquance sur la voie publique, sécuriser les interventions des personnels de police et orienter les patrouilles.
Objectifs	Améliorer la tranquillité publique. Développer le travail en commun entre la ville de Vannes (centre de supervision urbaine), les polices nationale et municipale. Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés à la délinquance. Protéger les bâtiments publics. Contribuer à la prévention et à la sécurité routières.
Public visé	Habitants de la ville de Vannes Personnes présentes sur le territoire
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Mise en place de 89 caméras sur 75 emplacements filmant la voie publique. Coordination entre la police municipale et la police nationale (report d'image du CSU de la ville de Vannes vers le commissariat de police). Vidéo-verbalisation. Orienter les évolutions techniques vers une exploitation plus efficace des images (déclenchement automatique des patrouilles selon mouvements, détection d'informations complémentaires sur les véhicules et leurs conducteurs - type de véhicule, signalements..).
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Evolution des réquisitions judiciaires ; Retour qualitatif des partenaires (évolution de la délinquance, et de la tranquillité publique).

### Action 7 : Sécurité dans les transports en commun

Objet	Transports en commun
Constat/Problématique	Sentiment d'insécurité ponctuel des usagers de certaines lignes de bus.
Objectif	Lutter contre le sentiment d'insécurité et prévenir la délinquance dans les bus et aux abords des arrêts de bus.
Public visé	Habitants, usagers des transports.
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Assurer une présence ponctuelle et inopinée de la police dans les bus urbains et autour de certains arrêts de bus. Entretenir le partenariat avec l'opérateur de transport urbain.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Statistiques des faits de délinquance recensés par l'opérateur et les services de police.

### Action 8 : Dispositifs de participation citoyenne

Objet	Protocoles de participation citoyenne
Constat/Problématique	La prise en compte des difficultés de tranquillité publique suppose l'association des habitants afin d'associer la population à la politique de sécurité.
Objectifs	Protéger et rassurer la population. Resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique. Renforcer le tissu relationnel entre habitants d'un même quartier. Améliorer la réaction des services de police face à la délinquance d'appropriation (cambriolages). Informar la population.
Public visé	Tous les habitants
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Développer la signature de conventions de participation citoyenne Elargir le périmètre au-delà des lotissements pour créer une dynamique de quartier.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes En lien étroit avec la CSP Vannes
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Nombre de conventions nouvelles signées. Informations échangées avec le commissariat.



### Action 9 : Opération tranquillité vacances (OTV)

Objet	Tranquillité vacances
Constat/Problématique	Moindre occupation des habitations principales.
Objectifs	Prévenir les cambriolages dans les habitations principales pendant les périodes d'absence.
Public visé	Les habitants de la ville de Vannes
Territoire ciblé	La ville de Vannes
Actions	Patrouilles de la police nationale auprès des habitations des personnes signalées dans le cadre de l'OTV. Participation de la police municipale au dispositif OTV en période estivale.
Coordonnateur de l'action	Circonscription de sécurité publique de Vannes Ville de Vannes
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Statistiques des cambriolages. Bilan chiffré des passages.

### Action 10 : Prévention de la récidive Augmentation de l'accueil en travail d'intérêt général (TIG)

Objet	Prévention de la récidive – Accueil accru des TIG
Constat/Problématique	Intérêt du développement du dispositif TIG afin de prévenir les récidives.
Objectifs	Développer le nombre de personnes condamnées accueillies en TIG pour une exécution de peine en milieu ouvert.
Public visé	Mineurs de 16 à 18 ans et majeurs condamnés à une peine de TIG.
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Signature d'une convention d'objectifs en lien avec le SPIP.
Coordonnateur de l'action	Procureur de la République
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Nombre de TIG accueillis

## AXE 2 : LA PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

### Action 1 : Développer le réseau de la prévention spécialisée

Objet	Prévention spécialisée
Constat/Problématique	La ville de Vannes et le département se sont engagés depuis 2 ans à mener une action en prévention spécialisée à l'égard des mineurs de 12 à 18 ans, en situation de rupture sociale, familiale et scolaire, ou en trajectoire de pré-délinquance. <i>La prévention spécialisée participe aux « actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles » (article L.121.2 du code action sociale et familiale (CASF)).</i> 4 éducateurs de l'association de la Sauvegarde 56 agissent sur le territoire de la ville de Vannes et sont présents dans les locaux situés dans les quartiers prioritaires.
Objectifs	Maintenir et développer le réseau existant.
Public visé	Jeunes et adolescents en difficultés sociales relevant de la protection de l'enfance, ou en risque de marginalisation et d'inadaptation sociale.
Territoire ciblé	Les quartiers retenus conventionnellement et de manière non exclusive, sont : - Kercado - Ménimur - Square du Morbihan - Square de Rohan
Actions	Les éducateurs de la prévention spécialisée vont à la rencontre des jeunes dans leur milieu de vie (rue, terrains de sport, espace public, etc...). Les éducateurs mènent des actions collectives (inclusion sociale par des projets portés en groupe) et des accompagnements individualisés.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes
Calendrier	En cours Renouvellement à compter de 2020 à confirmer.
Evaluation	Nombre de suivis individuels Nombre d'actions collectives.

## Action 2 : Réactivation de la pratique du rappel à l'ordre

Objet	Réactivation de la pratique du rappel à l'ordre (*)
Constat/Problématique	Présence de faits sans qualification pénale, commis par des mineurs ou des majeurs dont la réitération pose des problèmes à l'ordre public ou génère un sentiment d'insécurité (incivilités, conflits de voisinage, absentéisme scolaire).
Objectifs	Prévenir les comportements délinquants et les incivilités dès le premier acte. Mener un travail de sensibilisation et d'accompagnement auprès des parents ou représentants légaux et permettre d'engager un accompagnement des parents et des mineurs.
Public visé	Habitants de Vannes
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Les signalements pourront être portés à la connaissance du maire par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les partenaires du groupe restreint du CLSPD en charge de situations individuelles,</li> <li>- l'association La Sauvegarde 56,</li> <li>- la police nationale,</li> <li>- le procureur de la République.</li> </ul>
Coordonnateur de l'action	Le maire ou son représentant
Calendrier	Dès la signature d'un protocole actualisé entre la ville de Vannes et le procureur de la République.
Evaluation	Nombre de rappels à l'ordre effectués

(\*) Nota :

*Utilisation du rappel à l'ordre en l'absence de réponse pénale pour :*

- l'absentéisme scolaire,
- la présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives,
- les incivilités commises par des mineurs,
- les incidents aux abords des établissements scolaires,
- les conflits de voisinage,
- les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes,
- certaines atteintes légères à la propriété publique.

## Action 3 : La prévention de la violence en milieu scolaire

Objet	La prévention de la violence en milieu scolaire
Constat/Problématique	Insécurité en périphérie d'établissements scolaires (consommation de stupéfiants et violence sur les réseaux sociaux). Agressivité croissante des parents et des élèves au sein de l'espace scolaire.
Objectifs	Agir en faveur d'un climat scolaire apaisé et serein. Etablir un partenariat renforcé avec les établissements scolaires et les écoles en permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure gestion des facteurs d'insécurité,</li> <li>- la prise en charge rapide, proportionnée et adaptée des élèves en difficultés de comportement.</li> </ul>
Public visé	Chefs d'établissements scolaires, inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs d'école et personnels enseignant.
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Il est proposé la constitution d'un groupe de travail chargé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de formaliser une procédure de signalement des élèves en difficulté de comportement,</li> <li>- de faciliter les échanges de bonnes pratiques entre écoles afin de prévenir la violence.</li> </ul>
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes Direction des services départementaux de l'éducation nationale Direction départementale de l'enseignement catholique.
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Bilan annuel du groupe de travail

## AXE 3 : LA LUTTE CONTRE LES CONDUITES À RISQUES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

### Action 1 : Prévention des conduites addictives

Objet	Prévention des conduites addictives
Constat/Problématique	Importance du public affecté par des addictions. Nécessité de coordonner des démarches ciblées et adaptées.
Objectifs	Mobiliser les acteurs pour améliorer la prévention des addictions.
Public visé	Personnes ayant ou risquant d'avoir ces conduites.
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Poursuite de l'action village ados dans le cadre du contrat de ville. Partenariat relais prévention santé et l'association Douar Nevez (consultations individuelles en addictologie, ateliers addictions dans le cadre de la formation premiers secours). Formation à la prévention auprès des personnels d'équipements publics de proximité (centres sociaux...) Favoriser l'installation de stands de préventions lors des manifestations publiques Ville de Vannes sur domaine public. Respect de l'interdiction de vente aux mineurs d'alcool et de tabac auprès des professionnels.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes, via le réseau associatif
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Rapports d'activités des partenaires associatifs Rapports d'activités du relais prévention santé

### Action 2 : L'intervenant social en commissariat (ISCG)

Objet	Interventions sociales en commissariat
Constat/Problématique	Les policiers sont quotidiennement confrontés à des situations relevant d'une intervention sociale (conflits familiaux, conjugaux, maltraitances, situation de détresse, personnes isolées, difficultés éducatives, problèmes d'hygiène...) La proportion des mineurs dans les mis en cause est importante et il importe donc de travailler à ce qu'un premier acte délinquant ne soit pas suivi d'autres en prévenant la récidive. La prise en charge des femmes victimes de violences constitue une priorité d'action et il importe, à ce titre, que cette catégorie de victimes puisse bénéficier d'une prise en charge sociale dès le premier contact avec les forces de l'ordre.
Objectifs	Favoriser le repérage des situations sociales problématiques non détectées par d'autres services ou partenaires et ainsi permettre une prise en charge et une orientation des personnes accueillies, dont les situations seraient restées inconnues sans ce dispositif. Améliorer l'accueil des victimes, et particulièrement celui des mineurs et des femmes victimes de violences. Assurer l'interface entre la Police Nationale et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.
Public visé	Toute personne victime d'infractions pénales, ou confrontée à des difficultés sociales.
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Création d'un poste d'ISCG à mi-temps début 2019, financé à part égale entre la ville de Vannes et l'Etat.
Coordonnateurs de l'action	Sauvegarde 56 et police nationale.
Calendrier	3 ans.
Evaluation	Rapport d'activités de l'ISCG.

### Action 3 : Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dynamique

Objet	Un CLSPD dynamique
Constat/Problématique	Partenariat régulier mais informel entre les différents acteurs de la prévention de la délinquance.
Objectifs	Consolider et mieux formaliser les partenariats locaux de prévention de la délinquance et favoriser leur coordination en positionnant le maire au centre du dispositif. Créer un lieu d'échanges entre acteurs pour pouvoir définir des actions complémentaires et cohérentes. Développer les échanges d'informations sur les situations individuelles ou sur des thématiques de quartiers dans le respect de la charte d'échange d'informations individuelles.
Public visé	Les membres du CLSPD : - maire, - préfet, - procureur de la République, - police nationale, - autres services de l'État, - conseil départemental, - conseillers municipaux, - associations, - bailleurs sociaux, transporteurs publics.
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Désignation d'un coordonnateur CLSPD
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes
Calendrier	2019
Evaluation	Nombre de réunions du CLSPD plénier et des groupes restreints.

### Action 4 : L'usage des réseaux sociaux

Objet	L'utilisation des réseaux sociaux
Constat/Problématique	Utilisation déviante des réseaux sociaux (volonté de nuire, propagation de fausses informations, harcèlement...)
Objectifs	Sensibiliser le public, et tout particulièrement les mineurs aux dangers des réseaux sociaux. Favoriser la pleine connaissance et les potentialités des réseaux sociaux.
Public visé	Tout public
Territoire ciblé	Ville de Vannes
Actions	Sensibilisation des mineurs par Médiacap à l'usage des réseaux sociaux (village ados). Formation des associations et de tout public par Médiacap à la création et l'utilisation d'un compte sur les réseaux sociaux. « Promeneurs » du Net (centres sociaux). Interventions de la Maison du Droit.
Coordonnateur de l'action	Ville de Vannes Maison du Droit C.A.F.
Calendrier	2019/2021
Evaluation	Nombre de réunions, d'événements et d'ateliers proposés

